

# Panorama [2019]

## PRÉSENTATION DU SODAVI

Panorama vise à réunir les acteurs des arts visuels d'Auvergne-Rhône-Alpes afin d'organiser de grandes concertations qui pourraient énoncer et clarifier leurs besoins. Les groupes de travail cherchent à être au plus près du quotidien des artistes et des acteurs du secteur. C'était une vraie volonté du Comité de pilotage d'organiser des groupes de travail sur tous les territoires, y compris ruraux, afin de pouvoir valoriser les expériences de chacun, notamment en ce qui concerne les projets de médiation culturelle.

Comité de pilotage : Sophie Auger-Grappin, directrice du Creux de l'enfer (Thiers), Isabelle Bertolotti, présidente de l'ADERA, Bastien Joussaume, artiste (Truinas), Emma Legrand, directrice du service Culture et Patrimoine (Saint-Gervais-les-Bains), Jérémie Masurel, galerie Slika (Lyon), Cyrille Noirjean, président d'AC//RA, Ariane Réquin, coordinatrice indépendante de projets artistiques (Lyon), Giulia Turati, directrice de la Halle (Pont-en-Royans), Sylvie Vojik, directrice d'art3 (Valence)

[www.panorama2018.fr](http://www.panorama2018.fr)



La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes

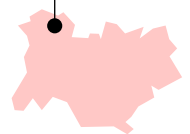


AC//RA  
art contemporain en Auvergne - Rhône-Alpes  
ADERA

TRANSMISSION & FORMATION GROUPE DE TRAVAIL N°2

04.07.2019 HÔTEL DU DÉPARTEMENT

Moulins



## QUELLE PLACE POUR LA MÉDIATION DANS LES PROJETS ARTISTIQUES ET CULTURELS ? QUELLES FONCTIONS L'ARTISTE PEUT Y PRENDRE ?

## INTERVENTIONS DES COLLECTIVITÉS

**Jean-Sébastien Laloy**, vice-président chargé de la Culture, du Patrimoine, de l'Enseignement Supérieur et de la Mémoire du Conseil Départemental de l'Allier

Nous sommes très heureux d'accueillir [Panorama] à l'Hôtel du Département et j'aimerais saluer cette initiative sur le fond et la forme. Votre volonté de **travailler sur les territoires, de favoriser le maillage du territoire** et d'aller à la rencontre de tous les acteurs des arts visuels doit être soulignée. De même, **le travail participatif** que vous menez, qui doit faire remonter des propositions concrètes, doit être salué. Dans les collectivités et dans le milieu culturel, on a tendance à se réunir sans que cela ne débouche sur quelque chose. La rédaction de propositions d'actions concrètes est une très bonne chose car il y a un réel besoin dans les arts visuels de

manière générale, et encore plus sur nos territoires ruraux. Ce travail de médiation, de transmission dans ce secteur culturel est intéressant pour plusieurs raisons.

La première est que **l'art contemporain est souvent perçu par nos administrés comme élitiste** car ils s'en sentent exclus car non-initiés. **Ce travail de médiatisation et de démocratisation est extrêmement important.** La deuxième est qu'il n'y a pas énormément d'initiatives en la matière dans l'Allier. Nous pouvons citer des initiatives comme la Résidence à Dompierre-sur-Besbre, SHAKERS à Montluçon, l'association cONcErn à Cosne d'Allier, qui sont ou vont être soutenues par le Département, ce qui est peu.

Il y en a d'autres et certaines sont privées comme Street Art City à Lurcy-Lévis qui présente plus de 80 fresques murales sur 22 500 m<sup>2</sup>. Ces initiatives doivent être valorisées.

*Les propositions concrètes qui vont être définies dans le cadre de ce groupe de travail seront à valoriser auprès de tous les publics, notamment auprès des jeunes*

Les propositions concrètes qui vont être définies dans le cadre de ce groupe de travail seront à valoriser auprès de tous les publics, notamment auprès des

jeunes. Votre problématique s'intéresse au rôle de l'artiste dans la médiation, dans la valorisation de son œuvre. **Pouvoir échanger avec l'artiste sur son travail, sur ses œuvres est essentiel.** Toutes les initiatives qui sont là pour encourager ce travail doivent être valorisées, et notamment, j'insiste, auprès des jeunes. Nous serons très attentifs à vos propositions, mais aussi à la façon dont le Conseil Départemental pourra vous accompagner dans leur mise en œuvre. La déclinaison du SODAVI sur les territoires, et au niveau départemental, est très intéressante pour nous.

## INTERVENTIONS DE PROFESSIONNELS

**Françoise Patrigeon,**  
directrice-adjointe  
des Ateliers Médicis

Voir le site de « Création en cours » :  
<https://www.ateliersmedicis.fr/label/creation-en-cours-679>

Le projet « **Création en cours** » a été lancé en 2016 en partant du constat, établi lors des assises de la jeune création, **que les jeunes artistes rencontraient des difficultés pour démarrer leur carrière artistique.** Le Ministère a délégué aux Ateliers Médicis la mission de définir les contours et les modalités du dispositif à partir de trois objectifs : l'insertion professionnelle, la création et la transmission. Le dispositif cherche à favoriser une porosité entre la création et la transmission, sans pour autant que l'une prenne le pas sur l'autre.

rencontrent les enseignants afin de présenter leurs projets qui, le plus souvent, évoluent au contact des élèves.

Les artistes déposent leurs projets sur la plateforme dédiée au dispositif et la sélection se fait à travers un jury qui associe des représentants du Ministère de la Culture, du Ministère de l'Éducation nationale et des artistes des anciennes éditions. **La sélection prend en compte l'équilibre relatif des différentes disciplines,** tout en s'assurant que celles dites « mineures » (le cirque, le design ou l'architecture par exemple) soient suffisamment représentées. Les artistes indiquent dans leur dossier trois départements par ordre de préférence. Les dossiers sont notés et la répartition des départements se fait en fonction des notes attribuées afin que l'ensemble des départements reçoivent au moins un projet artistique.

*Le dispositif cherche à favoriser une porosité entre la création et la transmission, sans pour autant que l'une prenne le pas sur l'autre*

Ce programme est à **destination des élèves de 3<sup>e</sup> cycle (CM1, CM2, voire 6<sup>e</sup>) des établissements scolaires dans les territoires ruraux.** Il y a, au minimum, un projet par département, voire certaines années deux dans les départements qui ont le moins d'établissements culturels. Les artistes intègrent les établissements entre janvier et juin de chaque année scolaire, avec au minimum 20 jours de présence dans l'école et une restitution finale dont les formes sont définies par l'artiste et les élèves. Les artistes

**Le projet, qui entre dans sa quatrième année,** a connu plusieurs évolutions.

La première année a permis de mettre en place les outils permettant aux artistes et écoles bénéficiaires de s'inscrire dans de bonnes conditions dans le programme. La deuxième année est celle de la confirmation. En janvier 2019, un bilan a été conduit sur les deux premières années, il a confirmé la pertinence du programme. Sur le plan pratique, il a fait ressortir entre autres la nécessité d'avancer le

calendrier initial afin que les enseignants prennent connaissance du projet artistique à l'avance et qu'ils puissent construire leur programme pédagogique en conséquence. Les principales évolutions portent sur des questions techniques avec la mise en place des résidences. La prochaine promotion sera ainsi accueillie sur trois jours avant le démarrage des projets afin qu'ils puissent se rencontrer et constituer un réseau, répondant à un besoin très fort de partage sur l'organisation de leurs projets respectifs. Ces journées permettront d'apporter des clés pour préparer leur résidence et leur arrivée dans les établissements scolaires car **la plupart des artistes sélectionnés sont sortis depuis moins de cinq ans d'écoles d'art et ont été peu confrontés à des programmes de transmission.**

Voir le site des Ateliers Médicis:  
<https://www.ateliersmedicis.fr/le-reseau/acteur/chloe-devanne-langlais-8689>

### *La plupart des artistes sélectionnés ont été peu confrontés à des programmes de transmission*

De plus, une rencontre est organisée chaque année, dans chaque région, entre les artistes, les services déconcentrés du Ministère de la Culture, de la DRAC et de l'Éducation nationale afin qu'ils puissent accéder à ces ressources. Nous allons également essayer de développer le volet insertion professionnelle en les aidant dans leurs projets de production à travers un partenariat avec l'étranger.

**Les artistes reçoivent un budget de 11 000€** en plusieurs versements: le premier au début du projet, le second

après un bilan intermédiaire et le solde à la fin de la résidence à la suite du bilan final. Dans la convention signée avec les artistes, il est stipulé qu'**ils doivent publier au moins dix articles sur leur résidence.** Les écoles peuvent également publier des articles sur le site internet des Ateliers Médicis permettant ainsi de documenter la résidence. **Ces écrits permettent de conserver une trace tout en fournissant de la matière pour réaliser un recueil de tous les projets de chaque année scolaire.** Le nombre de projets évolue selon les années, la première année comptait 100 projets, la seconde 150, la troisième 136 et cette année il y a 107 projets.

Les écoles ne sont jamais deux fois les mêmes et sont sélectionnées par les services déconcentrés du Ministère de l'Éducation nationale. Le mode de sélection a évolué au fil des années pour associer plus pleinement les services des DRAC qui possèdent également une bonne connaissance du territoire et notamment des structures culturelles implantées qui peuvent devenir de véritables partenaires pour développer la suite des projets nés en résidence. Pour la quatrième année, **un appel à candidatures a été envoyé aux écoles**, à travers l'Éducation nationale, afin qu'elles puissent manifester leur intérêt pour le projet. Cette année, entre 365 et 390 candidatures ont été reçues. L'appel à candidatures demandait de fournir un certain nombre de conditions comme la mise à disposition de locaux pour que les artistes puissent développer leurs projets.

**Chloé Devanne-Langlais**, artiste et lauréate du dispositif «Création en cours»

Voir le site: <https://www.ateliersmedicis.fr/le-reseau/projet/gnose-et-autres-savoirs-8980>

**C**hloé Devanne-Langlais a participé au programme «Création en cours» en 2018. Elle a candidaté un an après sa sortie de l'École Supérieure d'Art Ancey Alpes (ESAAA) au dispositif qui, selon elle, présentait plusieurs avantages: **pas de thématique imposée** permettant à l'artiste d'avoir carte blanche, **pas d'obligation de rendu de production** pour l'artiste, la création est véritablement mise en avant. Ce cadre ouvert peut être intéressant pour un(e) jeune artiste.

Le dispositif est également un moyen d'expérimenter le lien avec l'Éducation nationale, à travers l'intervention artistique en milieu scolaire. Les artistes ne sont pas formés à intervenir dans des classes de 30 élèves. «Création en cours» permet justement d'être relativement bien accompagnée pour vivre cette expérience, d'avoir une certaine sécurité, et de pouvoir échanger avec le «réseau» des autres artistes du dispositif. **L'une des forces du dispositif est sa longue durée**, 6 mois, qui permet de développer un projet qui

va se construire au fur et à mesure en fonction du contexte, des contraintes qui sont celles d'un établissement scolaire. Au final, l'artiste expérimente beaucoup de choses dans le rapport avec les élèves et dans leur pratique personnelle.

*Le dispositif est également un moyen d'expérimenter le lien avec l'Éducation nationale, à travers l'intervention artistique en milieu scolaire*

Chloé Devanne-Langlais avait déjà un projet pré-existant en débutant « Création en cours », qui était une série d'installations sur laquelle elle travaillait depuis un an et qu'elle désirait poursuivre. **Le dispositif s'est révélé être un appui économique** car il lui a permis de soutenir financièrement un projet pour lequel, au départ, elle n'avait aucune ressource, et en même temps de se projeter dans un temps de production assez long. Elle a donc basé ses interventions lors des moments de transmission avec les deux classes du collège sur sa série d'installations. Plusieurs réajustements ont dû être faits car l'école n'avait pas été prévenue de son arrivée. Il a fallu échanger longuement avec les enseignantes qui n'avaient jamais été confrontées à des interventions d'artistes. Le projet concernait finalement deux classes plutôt qu'une, ce qui a nécessité de repenser les modalités de travail et d'échange, et s'est finalement révélé bénéfique.

*La restitution est le moment le plus intéressant car il y a eu une médiation d'élèves à élèves, un échange concret qui s'est révélé être efficace*

La notion même de résidence a été chamboulée car cela nécessite d'avoir un lieu de travail au sein de l'école, ce qui n'a pas été possible. Ayant un atelier aux **Ateliers du Grand Large** à Décines, cette situation n'a pas été un frein mais l'idéal aurait été d'avoir un espace spécifique pour échanger avec les élèves, être présente plus longtemps dans l'école ce qui aurait modifié la relation avec les élèves.

**Les artistes prennent conscience d'une communauté, celle des élèves-écoles, dans laquelle ils entrent un peu par effraction au départ.** Ils doivent créer de nouvelles relations et apprendre le fonctionnement de cette communauté. Cette résidence qui se fait sur un temps long permet d'installer une routine avec les élèves, permettant aux artistes au fur et à mesure, de faire partie du quotidien des élèves. Faut de pouvoir montrer son atelier, Chloé Devanne a présenté son travail aux élèves à plusieurs reprises afin qu'ils puissent comparer les moments de production à l'école et ce qu'elle faisait pour eux le reste de la semaine lorsqu'elle n'était pas avec eux. Ce travail de décorticage a été réalisé à partir d'images de son propre travail et du leur en même temps. Les élèves ont ensuite pu présenter leur travail à leur famille lors de la restitution, puis aux autres classes de l'école. C'est là le moment le plus intéressant car il y a eu une médiation d'élèves à élèves, un échange concret qui s'est révélé être efficace. **La sortie d'atelier s'est également révélée très importante** car elle a eu lieu dans une forme d'échange qui est très importante pour un artiste. Les enfants ont la capacité d'avoir du répondant sur ce que l'on leur propose et peuvent pousser l'artiste à regarder son travail sous un autre angle.

Du côté de Chloé, il y a eu également d'autres rencontres, d'autres liens qui se sont faits grâce à cette résidence. **Le dispositif a rendu sa démarche légitime** pour aller contacter des lieux d'art et rencontrer les différents acteurs du département. Des liens se créent également avec les autres artistes de « Création en cours » permettant d'échanger sur le lien entre création et transmission. Pour Chloé, les deux étaient très séparées car elle travaillait sur sa série de son côté et de l'autre elle travaillait avec les enfants sur les mêmes formes de pratique, le même protocole de production. Mais il est souvent complexe d'arriver à conserver sa propre pratique tout en la « protégeant » de ce qui pourrait se passer dans les ateliers.

L'accueil de Chloé s'est très bien passé cependant, il est difficile pour un artiste de passer inaperçu dans une école, d'autant qu'il peut y avoir l'impression

d'être un intrus dans le rythme scolaire. L'échange avec les deux institutrices n'a pas toujours été évident, les artistes ont souvent l'impression d'être « lâchés » et de ne pas avoir de repères, même si les enseignantes étaient plutôt impliquées et concernées.

***Dans ce dispositif, le plus gros risque pour les artistes est d'être dépassé financièrement par les frais***

Dans ce dispositif, le plus gros risque pour les artistes est d'être dépassé financièrement par les frais. Les artistes étant répartis entre les différents départements, certains peuvent se retrouver loin de chez eux. Les Ateliers Médicis assurent un contrôle sur le budget général du projet, mais il est impossible de se rémunérer à la hauteur des heures d'intervention faites dans les écoles. **Le dispositif reste, toutefois, une opportunité financièrement** car les artistes peuvent se dégager des honoraires, même s'il manque une grille tarifaire de base.

## DISCUSSIONS ENTRE LES PARTICIPANTS

Voir le site de La Résidence à Dompierre-sur-Besbre : <http://www.dompierre-sur-besbre.fr/decouvrir/particularites/sortir/260-la-residence>

Les participants relèvent que le dispositif « Création en cours » confère, au regard des autres résidences en milieu scolaire, **plus de liberté aux artistes**, ne serait-ce qu'au niveau de la gestion des temps d'interventions dans les classes.

Dans le cadre des résidences proposées par **La Résidence à Dompierre-sur-Besbre**, l'artiste a moins de liberté dans cette gestion du temps car il doit suivre trois projets scolaires avec un nombre d'heures défini pour chaque classe. Les résidences durent souvent trois mois durant lesquels l'artiste doit produire et organiser une exposition à la fin du temps de résidence à partir de sa propre pratique. Ayant l'obligation de suivre parallèlement trois projets scolaires, l'artiste n'a pas toujours le temps pour sa propre création. Prochainement les projets vont être réduits à deux pour consacrer une plage horaire plus importante à chaque classe et octroyer plus de liberté pour la création.

Voir le site de l'ESACM : <http://www.esacm.fr/education-artistique/workshops-en-lycee-pro/>

**L'Auvergne se distingue avec un certain nombre de résidences**, développées en lien avec la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes et l'Éducation nationale. Le Lycée Jean Monnet à Moulins, qui propose des formations sur les métiers d'art et de design, accueille depuis 2016 une **résidence artistique**, grâce au soutien de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes.

Voir le site de la résidence du Lycée Jean Monnet : <https://www.lycee-jeanmonnet-zyeure.fr/residence-dartistes/>

L'artiste est présent 8 semaines au lycée et détermine les plages sur lesquelles il est présent dans l'établissement. La résidence se répartie ainsi : 60 % du temps est consacré à la création, et 40 % pour la médiation. L'artiste est sélectionné par la DRAC sur la correspondance entre son projet de création et les formations proposées par le lycée, notamment dans le domaine du verre. Le projet de médiation est libre, il peut le co-construire avec les enseignants. La résidence se termine par une restitution qui prend la forme d'une exposition. S'il le souhaite, **l'artiste peut exposer dans un Espace de Rencontre avec l'œuvre d'Art (EROA) qui est caractéristique de l'Éducation nationale**. Des bilans finaux sont également demandés à l'artiste. Ce qui est intéressant, c'est que l'artiste va travailler avec les élèves dans les ateliers, qui peuvent apporter leurs connaissances et leurs compétences dans un domaine technique particulier (verre, ferronnerie...). L'artiste reçoit une bourse de la DRAC.

Il existe un autre dispositif, qui s'appelle « **Workshop en Lycée professionnel** » initié par l'Académie de Clermont-Ferrand et la DRAC. Cette année **l'École Supérieure d'Art de Clermont Métropole (ESACM)** y a été associée. Huit lycées professionnels de la région ont accueilli pendant 5 jours des artistes nouvellement diplômés de l'ESACM dans leurs ateliers. Chaque

artiste a conçu son projet en fonction des spécificités de chaque école. Une restitution est faite en fin d'année à travers une exposition à l'ESACM qui présente les œuvres produites dans chaque lycée. **Ce projet est extrêmement intéressant du point de vue de la transmission** car le public des lycées professionnels est un public très peu touché par l'art contemporain. De plus, les élèves sont invités à venir visiter l'exposition, l'école d'art et le FRAC qui est également associé au projet.

**La plupart des élèves n'ont jamais visité ces institutions.** Du fait de la fusion régionale et de la difficulté d'adapter le dispositif en ex-Rhône-Alpes, le dispositif ne sera pas prolongé l'année prochaine.

Les participants pointent le rôle de relai que peuvent jouer les lieux d'arts visuels sur les territoires. **Les FRAC jouent un rôle important dans le domaine de la transmission. Initié en 2000, le programme « l'art au lycée »** propose une programmation annuelle d'expositions dans les établissements scolaires. Le FRAC Auvergne organise 12 expositions par an dans les lycées de la région. Chaque année, le Lycée Jean Monnet accueille l'une de ces expositions durant quatre mois. Les professeurs documentalistes assurent la médiation de l'exposition en direction des lycéens mais aussi des autres établissements scolaires du territoire, de la maternelle au collège.

Il est souligné que le dispositif « Création en cours » permet de toucher des zones éloignées avec un cadre professionnel. Or, **il y a encore des zones grises, notamment dans les territoires ruraux**, entre ce qu'un artiste peut faire dans le cadre scolaire et l'accompagnement qu'une structure professionnelle peut proposer. **Les élus ne se rendent pas toujours compte ce que comporte une résidence** et ce que cela implique au niveau des conditions d'accueil de l'artiste.

Le Département de l'Allier organise des commissions, qui se réunissent tous les ans, pour déterminer les montants des subventions versées pour les projets de médiation et de transmission. Le Département soutient notamment les projets dits « fédérateurs » qui permettent à plusieurs classes de travailler avec un artiste, dans le domaine de la danse,

de la musique, avec des plasticiens, des graveurs... Ces projets sont portés par l'Éducation nationale mais les subventions sont en baisse, ce qui complique leur développement.

**Le Département a un dispositif culture – collège** qui a été mis en place il y a deux ans. Les collèges répondent à un appel à projets à partir d'une idée ou d'un projet co-construit avec un artiste. Un jury sélectionne les projets en fonction de leur pertinence. Le montant est variable, de 900€ à 5 000€. Les projets sont très divers et s'ils ne sont pas très définis, le Département peut mettre en relation avec des structures qui ont l'habitude de travailler avec des classes scolaires. Chaque année, de nouveaux projets sont retenus. La première année étant expérimentale, trois collèges et trois opérateurs culturels avaient été identifiés par les services pour travailler ensemble. Pour la deuxième année, un appel à projets a été lancé en spécifiant que si l'opérateur culturel n'est pas identifié, le collège peut être accompagné par le Département. Le Vice-Président à la Culture souhaite développer cet appel à projets. Le Président souhaite sélectionner prioritairement les collèges où la Culture est éloignée.

Il existe aussi **le dispositif « Estampe en partage »** porté par l'Académie de Clermont-Ferrand qui permet à quatre classes de cycles différents à Vichy de travailler ensemble sur la pratique de l'estampe, en lien avec la Manufacture de l'Image du Centre Le Bief et Le Creux de l'enfer. Chaque classe bénéficie de l'intervention d'artistes financés par la DAAC et la DRAC. **L'intérêt est de faire découvrir aux élèves l'apprentissage de savoir-faire liés à une pratique d'atelier.** Une exposition de restitution permet d'exposer les travaux des élèves.

Il existe un **risque dans les territoires que les appels à projets se télescopent entre l'Éducation nationale et les Départements.** Les établissements scolaires peuvent déposer un dossier sur le site internet du Rectorat, ou encore sur le site de la Région pour les lycées. Il faut ensuite arriver à croiser avec les Départements qui permettent parfois de subventionner les dossiers refusés par la DRAC ou le Rectorat.

Voir le site du programme « l'art au lycée » : <https://www.frac-auvergne.fr/publics/art-au-lycee/>

Voir le site du dispositif « Estampe en partage » : <http://www.ac-clermont.fr/action-educative/education-artistique-et-culturelle/dans-les-etablissements/estampe-en-partage/>

Le développement des appels à candidatures pour des résidences artistiques sur le territoire **pose la question d'une uniformisation à l'échelle régionale en vue de faciliter le travail des structures et des artistes**. La création d'une plateforme régionale, proposition émise lors des Journées professionnelles de 2017, pourrait permettre l'intégration d'un espace de diffusion pour les appels à

projets, qui seraient soumis à un modèle type. Parallèlement, un annuaire des artistes à l'échelle régionale pourrait être associé à cette plateforme afin que les artistes puissent diffuser gratuitement leur book. Cet annuaire permettrait aux professionnels d'avoir une vision globale de la scène artistique régionale, tout en offrant une plus grande visibilité à l'ensemble des artistes.

## PROPOSITIONS

1

### RÉDACTION D'UN CAHIER DES CHARGES POUR LES RÉSIDENCES DE PRODUCTION

Définir un cadre général pour les résidences de production, tout en laissant une souplesse aux structures pour les contenus liés à la médiation et au rôle de l'artiste afin de s'adapter aux réalités du terrain.

2

### DÉFINITION DE NOUVEAUX CRITÈRES D'ÉVALUATION POUR LES PROJETS DE MÉDIATION

Définir des critères d'évaluation qualitatifs et non seulement quantitatifs pour les projets liés à la médiation portés par les structures et les artistes.

3

### CRÉATION D'UN CENTRE DE RESSOURCES ET DE FORMATION POUR LA MÉDIATION

Dans le cadre du Pôle arts visuels, désigner une personne référente pour la formation et l'information sur les questions de médiation en vue d'accompagner administrativement les territoires qui présentent des manques.

4

### DÉVELOPPER DES DISPOSITIFS DE PRATIQUES DE MÉDIATION MOBILES ET NOMADES

Dans le cadre du Pôle arts visuels, développer ces dispositifs dans les territoires qui présentent des manques, en s'appuyant sur l'expérience des professionnels et avec le soutien des collectivités.

LISTE DES PARTICIPANTS – GROUPE DE TRAVAIL N°2 – TRANSMISSION & FORMATION

- Emmanuelle Audry-Brunet, responsable du service des publics pour les musées départementaux, Conseil Départemental de l'Allier
- Léonore Bonaccini, artiste membre du collectif Bureau d'études
- Jocelyne Chassin, enseignante référente culture, Lycée Jean Monnet Yzeure
- Corinne Defabiani, chef de projet Arts Plastiques, Conseil Départemental du Puy-de-Dôme
- Chloé Devanne Langlais, artiste
- Blandine Devers, chargée de médiation, URDLA
- Jean-Sébastien Laloy, vice-président chargé de la Culture, du Patrimoine, de l'Enseignement Supérieur et de la Mémoire, Conseil Départemental de l'Allier
- Sylvianne Lathuilière, chargée de programmation culturelle, Musée d'art contemporain de Lyon
- Stéphanie Moutoussamy, responsable du service culture, patrimoine, sport et jeunesse, Conseil Départemental de l'Allier
- Françoise Patrigeon, directrice-adjointe des Ateliers Médicis
- Sophie Pautet, chargée de la mission Culture, Conseil Départemental de l'Allier
- Marine Petit, coordinatrice de La Résidence, Ville de Dompierre-sur-Besbre
- Giulia Turati, directrice, La Halle de Pont-en-Royans
- Aude Van Haeringen, directrice-adjointe de la Culture, Conseil Départemental du Puy-de-Dôme